

La concertation entre intervenants

Des pistes d'action pour lutter contre la violence faite aux femmes

Construire et entretenir un partenariat entre les différents intervenants

Du 12 au 14 juin dernier, à Gaoua, au Burkina Faso, à quelques 80 kilomètres de la frontière avec la Côte d'Ivoire, 26 intervenants qui oeuvrent en contexte de violence conjugale ont participé à un atelier visant à améliorer les services d'intervention offerts aux victimes de violence conjugale et aux justifiables aux prises avec des différends conjugaux. L'assistance couvrait un éventail de services gouvernementaux décentralisés, notamment le Ministère de l'Action Sociale et la Solidarité, le Ministère de la Promotion de la femme et la Direction régionale des services de santé, des représentants d'organismes de la société civile, des chefs religieux et traditionnels, ainsi que les services de police, de gendarmerie et du Ministère de la Justice. Groupe apparemment disparate, tous ces invités avaient pourtant une chose en commun : ce sont toutes des personnes ressources jouant un rôle dans le long processus de quête de justice, parcours dans lequel s'engagent toujours trop peu de femmes et d'hommes victimes de violations de leurs droits, au Burkina Faso comme ailleurs.

L'atelier, intitulé « Vers une plus grande concertation des acteurs », vise le renforcement des capacités des intervenants en matière de violation des droits en contexte conjugal. Il s'inscrit dans le projet de Justice et communication sociale en faveur des femmes au Burkina Faso, financé par l'ACDI et mis en œuvre par le consortium GENIVAR, Jeune Barreau de Québec et le RECIF, un réseau d'ONG et d'associations de femmes au Burkina Faso. Ce projet est réalisé selon une méthodologie de recherche-action et implique un grand nombre d'organisations burkinabées en matière de droits des femmes et quatre ministères. Le projet a débuté en mars 2006 par une phase « recherche » qui a permis de réaliser plusieurs études de base et une enquête sur le terrain auprès d'intervenants et de bénéficiaires de services. Cette phase s'est conclue sur plusieurs constats relatifs à la violence et à l'accès aux droits dans un contexte de différend conjugal. Pourquoi cibler les intervenants pour cette action? Et pourquoi avoir retenu la concertation comme outil à privilégier? Les conclusions tirées de l'enquête menée auprès des femmes victimes de violences expliquent le choix de la conception et de la tenue de ces ateliers par les membres du groupe de travail.

Les services n'assurent pas toujours aux femmes un accès à leurs droits

Les résultats préliminaires des enquêtes menées indiquent que les services d'intervention offerts aux femmes en difficulté ne parviennent à leur assurer un accès effectif à leurs droits. Parmi les constats, mentionnons notamment le manque de moyens de pression des intervenants sociaux, le manque de moyens pour faire respecter les jugements et le manque de suivi et de collaboration entre les intervenants.

Résultat : dans la majorité des cas, la victime consultera plusieurs intervenants, sur une période pouvant atteindre plusieurs années. Entre-temps, le cycle de violence continue et l'injustice s'aggrave pendant des années parfois avant de parvenir à une solution acceptable. Les facteurs aggravants de ces violations, soit la précarité financière des femmes, leur peur de revendiquer leurs droits, leur analphabétisme et le contexte social

constituent, selon une magistrate interrogée, les obstacles à l'accès effectif aux droits, donc les causes du problème. Elle mentionne que ces facteurs risquent de réduire l'impact de la recherche-action, qui ne peut s'attaquer à toutes les facettes du problème en même temps.

Par ailleurs, un des aspects qui ressortait clairement de l'enquête est que la collaboration établie entre les agents du Ministère de l'Action sociale et des magistrats du système judiciaire favorise la résolution satisfaisante et rapide des cas. Tous ces constats ont permis de passer à la deuxième phase du projet, soit l'identification de l'expérimentation à mener sur le terrain.

L'union fait la force et la diversité fait la compétence

L'atelier visant l'amélioration de la collaboration entre les acteurs s'inscrit dans cette phase d'expérimentation. Comme son titre l'indique, le but de l'Atelier était d'identifier des pistes de collaboration entre les intervenants afin que les services offerts aux bénéficiaires aient un plus grand impact auprès de femmes et d'hommes qui tentent de résoudre leurs différends conjugaux dans le respect de leurs droits.

Interrogé à l'occasion de l'atelier, un magistrat de la région a dit : « Cet atelier contribuera à améliorer les services parce qu'il a réuni la majorité des structures. Maintenant, les intervenants sont sensibilisés, car ils sont mis devant leurs responsabilités. » Selon un intervenant à la Direction Régionale de la Santé, la force de l'atelier était de permettre aux acteurs de partager leurs expériences. Selon lui, « c'est la somme des expériences qui nous permettra de surmonter les défis et obstacles auxquels font face la société. » Cet atelier leur offrait un avant-goût de ce que pourrait leur apporter une plus grande concertation intersectorielle.

Seulement trois régions

Il est évident que la portée de l'expérimentation demeurera limitée car seules trois régions bénéficieront de l'atelier : Le Sud-Ouest (Gaoua), l'Est (Fada) et le Centre (Ouagadougou). Un magistrat de la région de Ouagadougou qui a participé à l'atelier mentionne : « Les intervenants des autres régions qui pourraient être amenés à travailler avec l'un de nous sur un même cas n'ont pas été formés, cela pourra rendre la tâche plus difficile, ils pourraient même abandonner la méthode. » Ainsi, les barrières géographiques, linguistiques et sociales qui limitent l'accès des victimes aux services et donc à leurs droits, se transposeraient-elles comme obstacles à une collaboration entre intervenants sociaux provenant de différentes régions du pays?

Du régional au national

Une éventuelle reconnaissance du comité de concertation mis en place à Gaoua de la part d'instances nationales permettrait sans doute de lever ces obstacles. Le comité mis en place à Gaoua s'est déjà fixé comme objectif de recueillir cette reconnaissance officielle pour faciliter les collaborations à plus large échelle. À l'issue de l'atelier, les participants avaient résolu de créer un organe qui assurerait la suite de cette expérimentation par la mise en œuvre de piste de collaborations conjointement

étudiées. Ils ont également émis des recommandations à ce comité, basées sur les résultats de la phase d'enquête du projet et sur leurs propres observations et expériences dans le milieu. « Si le comité se rencontre régulièrement, il peut vraiment avoir des résultats; sinon, les possibilités de synergie ne seront pas exploitées. » Pour ce qui est de la collaboration effective entre structures, « on pourra dire qu'il y a meilleure collaboration si les intervenants qui réfèrent la victime contactent eux-mêmes la structure la plus habilitée lorsqu'ils sont confrontés à un obstacle dans la résolution d'un cas. Le contact doit se faire en signalant le cas directement à l'intervenant concerné plutôt que d'envoyer la victime à une autre structure sans suivi ni accompagnement », mentionne un magistrat de la région de Gaoua.

Ensemble pour résoudre plus de cas

Certaines intervenantes sociales rencontrent une dizaine de femmes victimes de violence par jour. Comme l'a démontré l'enquête, faute de moyens de pression, la majorité de ces cas restent sans solution. Les intervenants espèrent voir des résultats de cette collaboration à brève échéance. Selon certains, on peut espérer voir un plus grand nombre de cas résolus avant qu'ils ne se rendent au tribunal et un taux plus élevé d'exécution des jugements sur pension alimentaire et pour la contribution aux charges du ménage. Si les justiciables sont satisfaits, peut-être verrons-nous augmenter le nombre de consultations et de dénonciations de cas de violence.

La concertation entre les acteurs, une solidarité qui se construit à petits pas

La séance des 12, 13 et 14 juin était le premier d'une série de trois; les deux prochains se dérouleront respectivement à Fada, dans l'Est du pays et à Ouagadougou, la capitale nationale, au cours des mois de juin et juillet. En octobre, un suivi sera réalisé par les membres du groupe de travail. Ceux-ci se rendront de nouveau sur le terrain pour observer et mesurer l'impact de l'atelier et de la mise en œuvre des pistes de collaboration entre acteurs.

Quelques mois, c'est peu pour envisager d'assister à de réels changements et à la mise en place d'une dynamique de concertation entre ces structures. Mais les membres du groupe de travail espèrent que cette recherche-action qui se termine avec la fin de l'année 2007 apportera quelques réponses pour la mise en place plus pérenne de ces cadres de concertation au niveau régional et national.

« En faisant participer les intervenants tout au long du processus, cela a permis de mieux cerner les constats et favorise une appropriation des résultats », selon un représentant de la Direction de la Santé présent à l'atelier de Gaoua.

En effet, ces différentes personnes qui sont régulièrement sollicitées par des femmes ou des hommes aux prises avec des problèmes conjugaux, soit à titre de chef religieux, agent de santé, magistrat, intervenante sociale ou présidente d'une association de femme, ont pu pour la première fois se retrouver, analyser des cas tirés de l'enquête et réfléchir ensemble sur les modes de résolution et comment les améliorer. Il s'agit déjà là d'un premier résultat.

Un deuxième résultat est certainement le groupe de travail dont les membres se sont réunis pour un cinquième atelier le 18 juin pour faire le point sur ce premier atelier qui s'est déroulé à Gaoua et pour développer des outils de suivi évaluation pour la prochaine étape.

Une des membres du groupe de travail et représentante de l'Association des femmes juristes du Burkina Faso nous a dit : « En recueillant les avis et les perceptions de tous les acteurs, la recherche-action a permis d'avoir une vue d'ensemble. Pour les acteurs, elle favorise une certaine facilité dans l'utilisation des outils, une certaine aise et fierté d'utiliser les documents pour lesquels nous avons participé ou contribué à concevoir. »

En observant ces représentants d'organisations et de ministères travaillant à la défense et à la promotion des droits de la femme au Burkina Faso qui se rencontrent à titre de groupe de travail tous les trois mois pour réfléchir, analyser leurs pratiques et expérimenter des actions nouvelles, une question nous vient à l'esprit. N'est-ce pas là les prémices d'un Comité national sur la violence faite aux femmes?

Pour plus d'information concernant le projet « Justice et communication sociale pour les femmes au Burkina Faso », vous pouvez communiquer avec :

Paule Fillion
Chargée de projets
GENIVAR S.E.C.
Courriel : paule.fillion@genivar.com